



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

protection

Question écrite n° 13785

Texte de la question

Mme Annick Girardin interroge Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur le fonctionnement de l'Agence des aires marines protégées. La France dispose du deuxième domaine maritime mondial avec plus de 11 millions de Km². Lorsque l'espace maritime est pris en compte dans le calcul de la superficie des États, la France passe du 42ème rang au 6ème rang mondial. Cet espace maritime est pourtant loin d'être estimé à sa juste valeur alors que ses potentialités sont immenses : développement économique, défense maritime, industrie off-shore, pêche, tourisme, algocarburants, etc. De même, la protection de la biodiversité marine est indissociable d'un développement économique maritime ambitieux et pérenne. C'est pourquoi la baisse du budget pour 2013 de l'Agence des aires marines protégées est inquiétante. Cette baisse entraîne le report de plusieurs projets de création de parcs marins. L'objectif lors de la mise en place de cette agence en 2006 était la création de 10 parcs naturels marins en 2010. Seuls trois parcs ont été créés à ce jour. Aussi, elle souhaiterait savoir ce qu'elle compte entreprendre pour assurer la préservation de notre biodiversité marine et pour lier protection et développement économique.

Données clés

Auteur : [Mme Annick Girardin](#)

Circonscription : Saint-Pierre-et-Miquelon (1^{re} circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13785

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 décembre 2012](#), page 7466

Question retirée le : 13 mai 2014 (Fin de mandat)